

La Bibliothèque Municipale de Panjas présente :

LE PAC PANJAS ATHLETIC CLUB

EXPOSITION réalisée pour la bibliothèque par Pierrette Margenstern,
Chantal Rande, Béatrice Rande
Photos de J-B Laffitte, C Vidal et JM Danard

Février 2018

LES ORIGINES DU RUGBY

Même si les origines de ce sport seraient beaucoup plus anciennes, l'histoire du rugby commence par une anecdote survenue en 1823. Selon la légende, au cours d'une partie de football (soccer), William Webb Ellis, élève du collège de la ville de Rugby en Angleterre, se serait saisi du ballon à pleines mains pour le porter derrière la ligne de but adverse, au mépris des règles du football.

En France, le premier club de rugby à XV est créé au Havre en 1872.

A Panjas, il y aurait eu une équipe de rugby dans les années vingt.

Cinquante ans plus tard : DÉBUT DES ANNÉES 70 :

Plusieurs jeunes panjagais jouaient dans des équipes de rugby des environs ; un jour, ils eurent l'idée de se grouper et de se confronter à une sélection de Nogaro.

Un match eut lieu à Panjas, sur le terrain à côté de la piscine, aujourd'hui aire de jeux.

Panjas remporte le match, ce qui conforte le groupe dans l'idée qui courrait depuis longtemps, de créer un club de rugby à Panjas.

Les démarches sont entreprises :

PANJAS ATHLÉTIC CLUB

naît en avril 1976

Récépissé de déclaration :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de CONDOZ

ASSOCIATIONS
(LOI DU 1^{er} JUILLET 1901)

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

A rappeler dans toutes vos correspondances :
N° 1586/76

Le Préfet de l'Arrondissement de CONDOZ

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association;
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.

Certifie avoir reçu de MM. RANGÉ Pierre, LAPINSE Pimette, CAZADIS B.
demeurant à PANJASNOGARO (G.), 32110
une déclaration en date du 26 Avril 1976 par laquelle ils font connaître

• la constitution d'une Association
(1) à la composition du Bureau
• la modification apportée (1) aux Statuts de l'Association déclarée le

dénommée "PANJAS ATHLETIC CLUB"

ayant pour But : la pratique de l'Education Physique et des sports

dont le siège est situé au Foyer Rural de Panja (G.)
des Statuts
deux exemplaires (1) des Statuts modifiés

Pièces annexées : un registre posé

A CONDOZ le 27 Avril 1976
Le Préfet,
André VALENTINI

Date d'insertion au Journal Officiel :
Date de l'insertion au Recueil :

(1) Rayer les mentions inutiles.

DATES DES MODIFICATIONS APPORTÉES

A	F	K
B	G	L
C	H	M
D	I	N
E	J	O

Mos. 1482 - Berger-Levrault, Nancy (A)

Extrait du JO du 11 mai 1976:

2324 N. C.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

11 Mai 1976

18 - CHER

16 avril 1976. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Mont-Rond. L'association **Société théâtrale guerchoise Le Rideau** décide sa dissolution. Siège social : mairie de La Guerche.

27 avril 1976. Déclaration à la préfecture du Cher. **Centre de gestion des agriculteurs du Cher**. Objet : mise en œuvre des dispositions de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974 et des textes subséquents relatifs aux modalités d'application des centres de gestion agréés dont le but est l'assistance en matière de comptabilité et de gestion au profit des agriculteurs adhérents. Siège social : 46, avenue Jean-Jaurès, Bourges.

27 avril 1976. Déclaration à la préfecture du Cher. **L'Association France-Tchécoslovaquie, comité du Cher**, transfère son siège social de l'hôtel de l'Abeille, 20, avenue H.-Laudier, 18000 Bourges, au domicile du président, M. Roger Buvril, route de Nevers, Les Beaux-Jeux, 18000 Bourges.

19 - CORRÈZE

13 avril 1976. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Comité des fêtes de Mercœur**. Objet : organiser la fête locale et toutes autres festivités ayant pour but l'animation de la commune. Siège social : mairie, 19430 Mercœur.

23 avril 1976. Déclaration à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde. **Association corrézienne de tourisme des retraités de l'éducation nationale**. Objet : développer la solidarité entre les retraités et le tourisme par l'organisation de voyages, promenades et activités communes. Siège social : mairie de Brive.

20 - CORSE-DU-SUD

26 avril 1976. Déclaration à la préfecture de la Corse-du-Sud.

26 - DRÔME

29 avril 1976. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Centre d'études techniques agricoles de la clairière de Die**. Objet : étude des problèmes des exploitations agricoles, afin d'en améliorer les résultats techniques et économiques, et formation de ses membres. Siège social : centre de formation professionnelle agricole, route de Valenot, 26150 Die.

30 - GARD

28 avril 1976. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Foyer-Club La Belle Époque**. Objet : accueillir, divertir et fraterniser le 3^e âge. Siège social : 30430 Barjac.

31 - HAUTE-GARONNE

26 avril 1976. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association intercommunale de chasse agréée des Deux-Vallois**. Objet : favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et, en général, assurer une meilleure organisation de la chasse. Siège social : café Saux, 31230 Riolas.

32 - GERS

28 avril 1976. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Panjas Athletic-Club**. Objet : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : foyer rural de Panjas.

Couleurs du PAC déclarées à la FFR:

Rouge



et



Bleu.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY
7, Cité d'Antik, 75009 PARIS

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

COMITE D : PANJAS BIGORRE

NOM DE L'ASSOCIATION (1) : PANJAS ATHLETIC CLUB

COULEURS : maillot Rouge, short bleu, chaussette rouge

Ville ou Commune (1) : PANJAS

N° du Département : 32

Correspondant de l'Association (1) : RANDE Pierre

— adresse (2) : 32530 PANJAS

— téléphone (bureau) : 09-07-07 à PANJAS

(domicile) :

Siège social (1) : FOYER RURAL

— adresse (2) : 32530 PANJAS

— téléphone :

Terrains : STADE MUNICIPAL

— adresse (2) : 32530 PANJAS

— téléphone :

Adresse télégraphique (enregistrée par les P.T.T.) :

Compte de l'Association :

Bancaire (1) : C.A.C.A. du Sud-Ouest Bureau de Nogaro n° 0557874.000

C.C.P. :

N°

(1) En toutes lettres et en capitales.

(2) Adresse postale précise, y compris le code postal.

Premier bureau :

MONSIEUR LE SOUS-PREFET,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901, et de l'article 1er de son décret d'application du 16 Août 1901, de procéder à la déclaration de l'Association dite "PANJAS ATHLETIC CLUB" dont le siège est au Foyer Rural de PANJAS.

Cette Association a pour objet la Pratique de l'Education Physique et des Sports.

Les personnes chargées de son administration sont :

PRESIDENT : M. RANDE Pierre - né le 25 septembre 1947
à PANJAS - de nationalité Française - domicilié
à PANJAS, exerçant la profession d'Agriculteur.

1^{er} VICE-PRESIDENT : M. DUCOM Jean - né le 25 juin 1933
à PANJAS - de nationalité Française - domicilié
à PANJAS, exerçant la profession de Serrurier.

2^e VICE-PRESIDENT : M. JOB Michel - né le 29 Novembre 1942
à PANJAS - de nationalité Française - domicilié
à PANJAS, exerçant la profession d'Agriculteur.

SECRETAIRE GENERAL : Mlle LAPISSE Pierrette - née le 29 Mai 1952
à PANJAS - de nationalité Française - domiciliée
à PANJAS, exerçant la profession de Secrétaire.

SECRETAIRE ADJOINTE : Mlle DYARBIDE-EGUIRUREN Ginette - née le
18 Juin 1954 à PANJAS - de nationalité Française -
domiciliée à PANJAS, exerçant la profession de
Secrétaire.

TRESORIER : M. CAZADIS Bernard - né le 26 Avril 1952 à NOGARO
(Gers) - de nationalité Française - domicilié à
PANJAS, exerçant la profession d'Agriculteur.

Ci-joint deux exemplaires, dûment approuvés par nos
soins, des statuts de l'Association, ainsi que le cahier de la loi
précitée et aux articles 6 et 31 de son décret d'application.

PREMIER MATCH :

29 août 1976

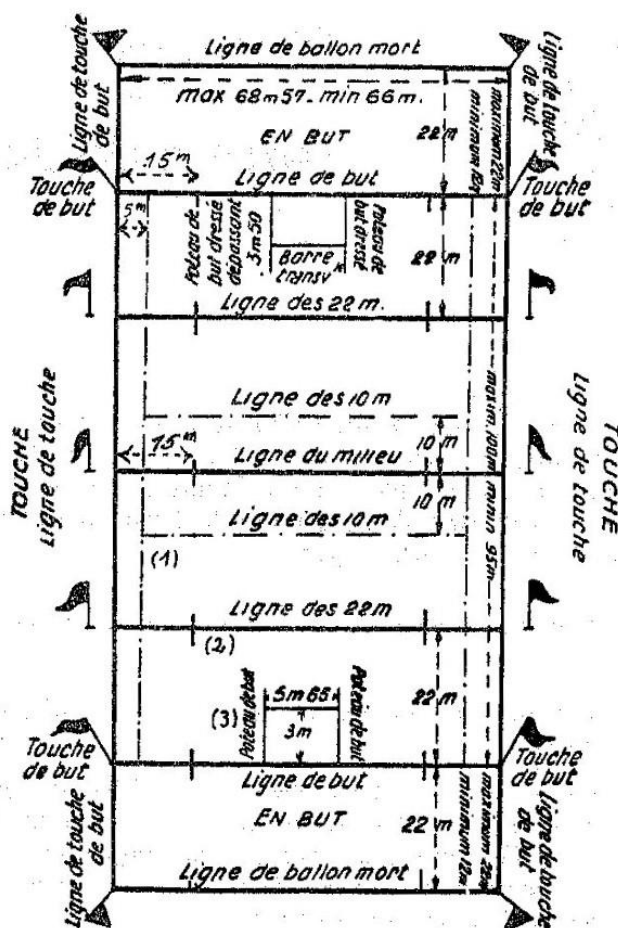
C'est un match amical contre Montréal. Le club de Montréal, présidé par André Daubin, originaire de Panjas ainsi que sa femme Simone, avait souhaité saluer la création du PAC. Le match eut lieu à Panjas, sur le terrain de la plaine.



LE TERRAIN

Au départ, c'est Pierre Debets qui prêta une parcelle pour aménager un terrain de rugby conforme aux règles fixées par la Fédération.

PLAN DU TERRAIN



Largeur	=	maxima :	68 m 57	—	minima :	66 m
Longueur	=	» :	100 m	—	» :	96 m
Ballon mort	=	» :	22 m	—	» :	12 m

1) Les lignes interrompues (— . — . —) indiquent une distance de 10 mètres de la ligne du milieu et 5 mètres de la ligne de touche.

2) Les traits, matérialisant la position extrême du verrouilleur, doivent avoir une longueur d'environ 80 cm.

3) Les poteaux de but aussi hauts que possible doivent être distants de 5 mètres 65 et la barre transversale placée à 3 mètres du sol.

L'aménagement : drainage du sol, ensemencement du gazon, pose des poteaux, plantation d'arbres offerts par M. Clarac, pépiniériste, électrification, construction des vestiaires, douches, buvette, tribunes, guichet, fut réalisé bénévolement grâce au matériel et à l'engagement de dirigeants et supporters.

PANJAS

Les rugbymen aux champs...



Samedi matin, de nombreux dirigeants du P.A.C. se sont retrouvés au terrain de la Plaine pour faire des plantations d'arbres le long de la route dans le prolongement des vestiaires.

Ces arbustes, prometteurs de beaux ombrages, étaient offerts

par M. Clarac, pépiniériste à Barcelone-du-Gers, qui compte de nombreux amis parmi les dirigeants du P.A.C.

Les supporters ne manqueront pas d'apprécier cet embellissement de notre terrain de rugby

qui avait déjà belle allure cette année.

NOTRE PHOTO. — Les rugbymen aux champs.

(Photo « Sud-Ouest », op. J. Basquin.)

En 1991, le terrain a été acheté par la commune.



Dernièrement les douches ont été rénovées, la buvette agrandie, le terrain clôturé côté route. Pour ces travaux, le matériel a été acheté par la commune et le travail effectué par des bénévoles. Tout récemment, des sponsors ont offert un panneau électronique d'affichage, il a été installé par des bénévoles du club.

